



## LE SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE DE VÉHICULES ANCIENS

AUTOS

MOTOS

FLOTTES

TRAJET TRAVAIL

PRET DU VEHICULE

**NOUVEAU**

### TARIF AUTO - MOTO

Tarif en Euros au 01/01/2005

**Vo**tre tarif en usage privé et conduite dénommée <sup>(3)</sup>

Garanties de base : responsabilité civile, protection juridique, avance sur recours, personnes transportées.

Age du véhicule	10 ans et 11 ans	12 ans à 14 ans	15 ans à 19 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 39 ans	40 ans et plus
Tarif annuel TTC	195 <sup>(1)-(2)</sup>	130 <sup>(1)</sup>	84	65	61	41	34

(1) Motos de 10 à 14 ans, jusqu'à 125cm<sup>3</sup>, réduction de 30% • (2) Véhicules de 10 et 11 ans, limitation à 5.000km par an

**Personnalisez** votre tarif d'assurance

Garanties de base :	Tarif ci-dessus	1 <sup>er</sup> véhicule (le + récent)	2 <sup>ème</sup> véhicule	3 <sup>ème</sup> véhicule
Usage privé, conduite dénommée				
<b>MEMBRE DE CLUB</b> de véhicules anciens et/ou abonné à une revue spécialisée	Si oui <b>Réduction 10%</b>	x 0,90	x 0,90	x 0,90
Usage privé et <b>TRAJET TRAVAIL</b> et/ou conduite élargie ( <b>PRÊT DU VÉHICULE</b> ) <sup>(3)</sup>	Si oui <b>Majoration 15%</b>	x 1,15	x 1,15	x 1,15
<b>DEUXIÈME VÉHICULE ASSURÉ</b> et suivants	Si oui <b>Réduction 30%</b>		x 0,70	x 0,70
Possibilité de désigner en second conducteur <b>LE CONJOINT SANS VEHICULE PRINCIPAL</b>	Si oui <b>Majoration 50%</b>	x 1,50	x 1,50	x 1,50
<b>MOTOS de 10 à 14 ANS</b> jusqu'à 125cm <sup>3</sup>	Si oui <b>Réduction 30%</b>	x 0,70	x 0,70	x 0,70
<b>Total Garanties de base par véhicule</b> (à reporter page 4) (Attention : le tarif obtenu ne peut-être inférieur à 30,60€ par véhicule)		Mini 30,60€	Mini 30,60€	Mini 30,60€

(3) Voir définition page 3

#### Options

Assistance : 15€ (par véhicule)

Sécurité du conducteur : 25€ (1 en auto et 1 en moto)

Bris de Glace : 60€ pour 500€ de garantie (par véhicule)

Remorque plus de 750kg : 34€ "aux tiers"

[clavel.herve2@wanadoo.fr](mailto:clavel.herve2@wanadoo.fr)

# TARIF FLOTTE

 Tarif en Euros  
au 01/01/2005

## VEHICULES ANCIENS et "MODERNES"

### Flotte de véhicules anciens (4 véhicules au minimum)

**Votre tarif** en usage privé et conduite dénommée (3)

Garanties de base : responsabilité civile, protection juridique, avance sur recours, personnes transportées.

Age du véhicule le plus récent	10 ans ou 11 ans	12 ans à 14 ans	15 ans à 19 ans	20 ans à 29 ans	30 ans ou plus
Tarif annuel TTC	450	300	200	150	100

### Flotte de véhicules anciens et "modernes"

Est considéré comme véhicule "moderne" le(s) véhicule(s) d'utilisation courante et dans tous les cas les véhicules de moins de 10 ans.

**A chaque véhicule dit "moderne" est appliquée une majoration annuelle de 100€ TTC pour les garanties de base.**

Le nombre de véhicules "modernes" (maximum 9) doit être inférieur au nombre de véhicules anciens.

**Personnalisez** votre tarif d'assurance

**Garanties de base véhicules anciens**

Usage privé, conduite dénommée

Tarif ci-dessus

**Garanties de base véhicules "modernes"**

Usage privé, conduite dénommée

(Nombre de véhicules x 100€)

à reporter :

**Sous total à reporter :**
**MEMBRE DE CLUB** de véhicules anciens et/ou abonné à une revue spécialisée (3)

Si oui

**Réduction 10%**

x 0,90

à reporter :

**Usage privé**

 et **TRAJET TRAVAIL** (3)

Si oui

**Majoration 15%**

x 1,15

à reporter :

Pour les flottes mixtes (anciens et "modernes"),

possibilité d'un usage "affaires" (majoration 30% au lieu de 15%) ou d'un usage "tous déplacements" (majoration 50% au lieu de 15%)

**Possibilité de désigner en second conducteur**
**LE CONJOINT SANS VEHICULE PRINCIPAL**

(la majoration n'est pas appliquée dès lors qu'au minimum deux véhicules "modernes" sont déclarés)

Si oui

**Majoration 50%**

x 1,50

à reporter :

**Total Garanties de base pour la flotte** (à reporter page 4)

(3) Voir définition page 3

### Options

 **Assistance : 30€** (pour l'ensemble des véhicules)

 **Sécurité du conducteur : 50€** (pour l'ensemble des véhicules)

 **Bris de Glace : 60€ pour 500€ de garantie**

96€ pour 2 véhicules

126€ pour 3 véhicules...

[clavel.herve2@wanadoo.fr](mailto:clavel.herve2@wanadoo.fr)

## CONDITIONS D'ADHÉSION

Il faut posséder un autre véhicule assuré à son nom (ou de fonction) depuis au moins 2 ans sans accident responsable (tolérance pour 1 sinistre responsable à condition de rester en situation de bonus après celui-ci).

Autres cas, nous consulter.

**Dans les 24 derniers mois**, le conducteur principal, son conjoint ou concubin et les conducteurs désignés ne doivent pas avoir eu d'accident en état d'imprégnation alcoolique, ou avoir fait l'objet d'un retrait de permis supérieur à 2 mois ou d'annulation de permis, de condamnation suite à un délit de fuite ou de nullité de contrat.

La possession effective d'un autre véhicule est exigée pendant toute la durée du contrat (sauf en flotte mixte).

### Titulaire de la (des) carte(s) grise(s)

La ou les cartes grises des véhicules doivent être établies au nom d'un conducteur désigné sur le contrat, sauf mention expresse et donc déclaration préalable de votre part et acceptation de notre part.

### Par qui le véhicule peut-il être conduit ?

Lorsqu'un seul conducteur est désigné, le conjoint ou concubin non désigné peut conduire le véhicule de manière habituelle en usage privé.

Aucune autre conduite habituelle n'est acceptée, sauf à déclarer les conducteurs.

En cas de prêt occasionnel, voir les définitions ci-dessous de conduite dénommée ou élargie.

## DÉFINITIONS

### Conduite dénommée :

Dans cette formule pas de prêt possible du véhicule. Formule obligatoire en tarif "flottes".

### Conduite élargie :

Le véhicule peut-être prêté de manière occasionnelle en usage privé, sauf à des personnes dont le permis date de moins de 3 ans (à moins qu'elles ne justifient d'être personnellement assurées pour la conduite habituelle d'un véhicule de la même catégorie).

### Usage privé :

Le véhicule peut-être utilisé uniquement pour des déplacements de la vie privée.

### Usage privé et trajet travail :

Le véhicule est utilisé pour les déplacements de la vie privée et pour effectuer le trajet jusqu'à un lieu de travail et en revenir.

L'usage trajet travail est autorisé uniquement pour les conducteurs déclarés.

## REMARQUES

Certains véhicules à caractère sportif, trop récents, ou sans aucun intérêt sont susceptibles de majoration tarifaire ou d'exclusion. Attention aux sanctions qui peuvent aller de la franchise en cas de non-respect de certaines clauses à la nullité du contrat en cas de fausse déclaration.

Les mises à jour tarifaires (y compris les changements de tranches d'âges) doivent faire l'objet d'une demande d'avenant auprès du cabinet.

Nos contrats sont souscrits auprès d'Axa.

## FRAIS DE GESTION PERÇUS PAR LE CABINET

2€ : pour paiement par carte bancaire.

7€ : à chaque affaire nouvelle ou échéance terme (28€ en formules flottes jusqu'à 28 véhicules).

10€ : à chaque rajout de véhicule sur une flotte, ou à chaque mise à jour tarifaire à l'échéance.

15€ : pour tout avenant au contrat, changement de véhicule ou de garantie.

25€ : pour toute résiliation en dehors de l'échéance ou 40€ pour toute résiliation au cours de la première année.

**Les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter.**

A ..... Le .....

*signature(s) (précédée(s) de la mention "lu et approuvé") :*

## CALCUL DE VOTRE PRIME

Montant à régler :	1 <sup>er</sup> véhicule (le plus récent)	2 <sup>e</sup> véhicule	3 <sup>e</sup> véhicule	FLOTTE ou 4 <sup>e</sup> véhicule
Membre de Club ou Abonné (joindre justificatif)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Trajet - travail	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conjoint sans véhicule principal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre de véhicules "modernes" à assurer				
Total garanties de base (report p. 1 ou 2)				
Assistance				
Sécurité du conducteur				
Bris de glace (joindre contrôle technique moins d'un mois)				
Frais de gestion	7€	7€	7€	7€ ou 28€ en flotte
Total par contrat				
<b>Total général :</b>				

## PREMIER CONDUCTEUR

Nom ..... Prénom ..... Né(e) le.....  
 Adresse .....  
 ..... Code postal ..... Ville .....  
 Tél. domicile ..... Tél. bureau ..... E-mail.....  
 Date permis ..... Situation familiale ..... Profession.....

## SECOND CONDUCTEUR (ÉVENTUEL)

Nom ..... Prénom ..... Né(e) le.....  
 Date permis ..... Situation familiale ..... Profession.....

## VOS ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE SUR LES 24 DERNIERS MOIS

**Joindre impérativement le(s) relevé(s) d'information de vos autres assurances (autos et motos) à réclamer à l'assureur de chaque conducteur déclaré.**

## CARACTÉRISTIQUES DU (OU DES) VÉHICULE(S) À ASSURER

	1 <sup>er</sup> véhicule	2 <sup>e</sup> véhicule	3 <sup>e</sup> véhicule	4 <sup>e</sup> véhicule
Immatriculation				
1 <sup>ère</sup> mise en circulation				
Marque				
Type				
Puissance (en cm <sup>3</sup> pour les motos)				
Numéro de série				

## COMMENT NOUS AVEZ VOUS CONNUS ?

Bouche-à-oreille  Publicité : par quelles revues ? .....

Mode de règlement :  Chèque bancaire ou postal  CB N° ..... Date d'expiration.....

**Veillez joindre une copie du permis de conduire et de la carte grise, le(s) relevé(s) d'information de votre assureur et le règlement. Le cas échéant : un justificatif de membre de club ou d'abonné à une revue et le contrôle technique.**

Ne pas oublier de signer  
le verso de cette page

Fait à ..... Le .....

Signature du premier conducteur

Signature du second conducteur

Date d'effet souhaitée, sans que celle-ci soit antérieure à la date de réception du dossier.....

[clavel.herve2@wanadoo.fr](mailto:clavel.herve2@wanadoo.fr)